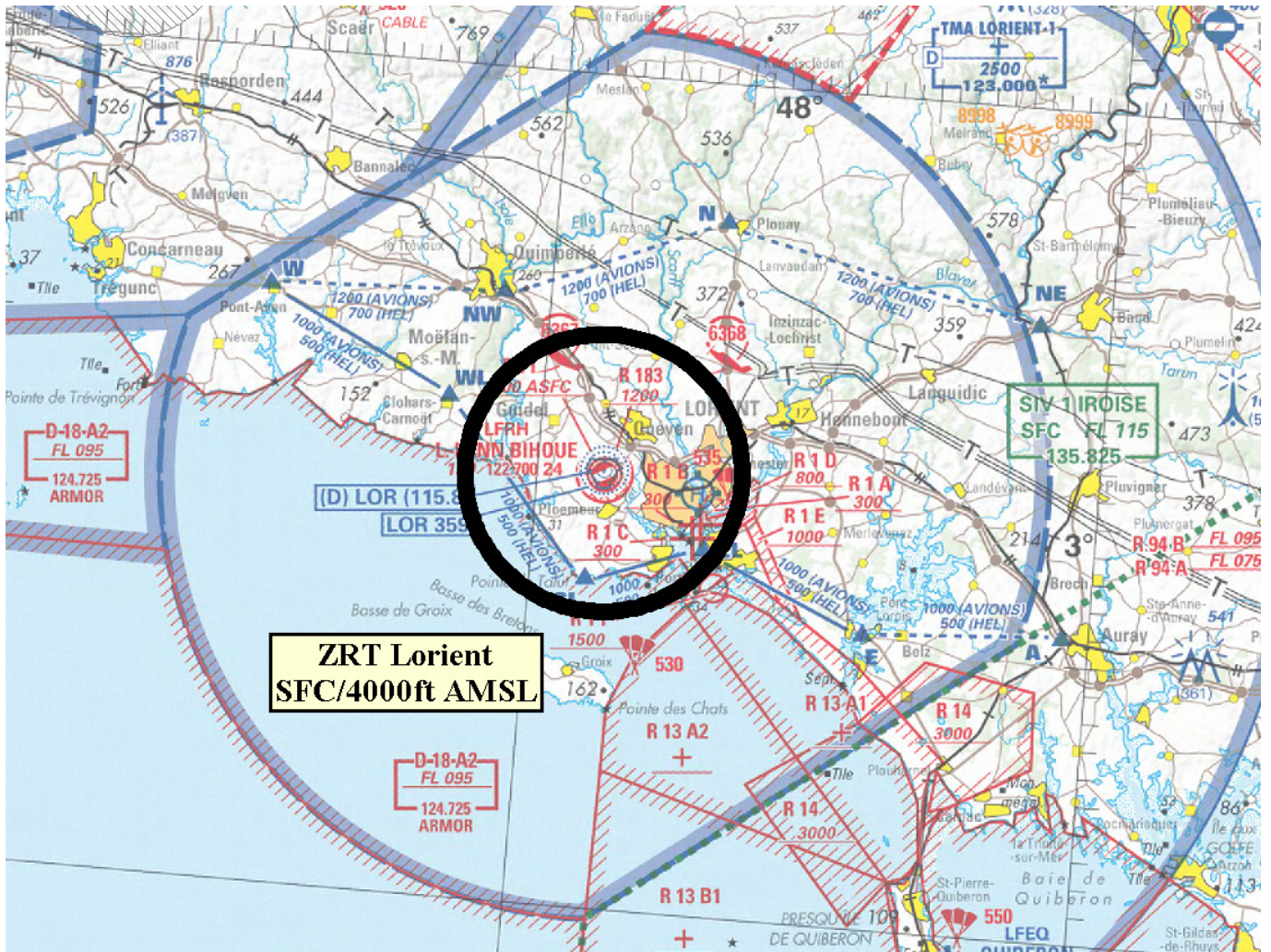


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) sur AD Lorient Lann-Bihoué (LFRH)
En vigueur : Du 29 février 2024 au 16 avril 2025

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Lorient Lann-Bihoué LFRH

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 040/23



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 - édition 2023

ACTIVITÉ

Arrivées, départs et entraînement plateforme en CAM, d'aéronefs autorisés sur l'aérodrome de Lorient Lann-Bihoué, en auto-information, ou avec service AFIS.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable par NOTAM avec un préavis de 24H pendant les créneaux de désactivation des CTR et TMA de Lorient.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

LORIENT ATIS : 129.125 MHz
IROISE INFO : 135.825 MHz
ARMOR : 124.725 MHz / 234.250 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

CLA (Contrôle Local d'Aérodrome) de Lorient Lann-Bihoué.

STATUT

La ZRT, lorsqu'elle est active, coexiste avec la zone LF-P71 Lorient (Cf. AIP France ENR 5.1) et se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf :

- ◆ ACFT en CAM basés à Lorient Lann-Bihoué,
- ◆ ACFT en vol opérationnel ordonné par CECLANT,
- ◆ ACFT basés à Landivisiau, en cas de déroutement / dégagement si le terrain de Landivisiau est indisponible,
- ◆ ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement après contact avec LORIENT INFO 122.700 MHz.

SERVICES RENDUS

Information de vol, services d'alerte et d'assistance en vol aux ACFT en CAM.

LIMITES VERTICALES ET VERTICALES**Limites latérales**

Cercle de 5 NM de rayon centré sur :
47°45'38"N - 003°26'24"W (ARP LFRH)

À l'exclusion des zones LF-P71, LF-R1 A/B/C, et de la ZRT Ker Kann / Hanvot publiée par SUP AIP.

Limites verticales

SFC / 4000 ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Lorsque la ZRT est active :

- ◆ Activités de voltige N° 6366, 6367, 6368, AEM 8916, parachutages N° 535 et N° 530 suspendues ;
- ◆ Itinéraire de transit VFR "EL-SL-WL" au-dessous de 4000 ft AMSL fermé ;
- ◆ La zone LF-R183 n'est pas activable ;
- ◆ Procédures IFR en CAG inutilisables ;
- ◆ Procédures IFR en CAM limitées et publiées par NOTAM.

ORGANISMES À CONTACTER

Officier de quart du contrôle local d'aérodrome de Lann-Bihoué - TEL : 02 97 12 90 25.